

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2014**

Absents excusés : MM. JOURDAN, JOUQUAND

Les membres du conseil, sur la demande de Monsieur le Maire, acceptent à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rapport du Syndicat des Eaux du Chesné
- Droit de préemption urbain 6 maisons locatives Cité des Ormeaux

RAPPORT DU SYNDICAT DES EAUX DU CHESNE

Suite à sa présentation par Monsieur Christophe GILLES, adjoint, le Conseil municipal valide le rapport du Syndicat disponible en Mairie.

RAPPORT DU HAUT COUESNON

Suite à sa présentation par Madame Alexandre ORY, conseillère, le Conseil municipal valide le rapport du Syndicat disponible en Mairie.

DPU CITE DES ORMEAUX

Monsieur le Maire présente 3 déclarations d'intention d'aliéner de Me BLANCHET soumises au DPU concernant la vente par AIGUILLON CONSTRUCTION de 6 maisons situées Cité des Ormeaux au profit de FOUGERES HABITAT :

- 1) 1 et 3 Cité des Ormeaux d'une superficie totale de 430m² pour 95 786.79 €.
- 2) 5 et 7 Cité des Ormeaux d'une superficie totale de 348 m² pour 93 715.24 €.
- 3) 6 et 8 Cité des Ormeaux d'une superficie totale de 445m² pour 90 697.97 €.

Le Conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur ces trois ventes.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2014-2015 DES ECOLES DE BEAUCE

Le conseil municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Beaucé pour l'année 2014-2015 dans la limite du coût moyen départemental des écoles publiques non connu à ce jour.

• **Ecole publique de Beaucé :**

2 enfants en primaire x 355.48 € =	710.96 €
	Abattement de 20% - <u>142.19 €</u>
	TOTAL.....568.77 €

CESSION TERRAIN COMMUNAL « LE GRAND COURTIL »

La commune a préempté sur un terrain situé « le Grand Courtil » pour 1 000m² environ le 17 février 2014. Monsieur le Maire propose de rétrocéder une partie de ce terrain au profit d'un particulier. Les Membres du conseil acceptent de vendre une partie de la parcelle au prix de 3.50 € le m².

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE TERRAIN COMMUNAL « LE GRAND COURTIL »

La Commune a également préempté un terrain situé « le Grand Courtil » pour 7 000 m². Le Conseil accepte de le louer à un particulier (surface à déterminer selon la cession ci-dessus) pour ses chevaux.

Une convention d'occupation précaire sera signée entre les parties à compter du 1^{er} janvier 2015 et fixera l'indemnité d'occupation à 125.42/ha/an

2EME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017

Le Contrat Enfance Jeunesse passé avec les 3 communes et la CAF est arrivé à échéance fin 2013.

Pour rappel, ce contrat a pour finalité de soutenir la création ou le développement de l'offre d'accueil de loisirs sur le territoire par un cofinancement des partenaires concernés (Caf, Mairies de Parcé, Billé, Combourtillé).

Les communes s'engagent ainsi à financer le développement du CLSH (4 006 €/an pour Billé en 2014-2017). La CAF versera en contrepartie en n+1 une prestation de service du contrat enfance jeunesse (PSEJ) aux collectivités à hauteur de 55% du reste à charge (prix de revient) au CLSH plafonné, soit 3 370.46 €/an à partager entre les 3 communes (46% pour Billé : 1 550.41 €) pour la nouvelle convention. La MSA participe également à hauteur d'une petite centaine d'euros par an.

Le conseil municipal valide la nouvelle convention de renouvellement 2014-2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour information, la commune a versé en octobre une avance de 4 152 € au CLSH pour l'année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Devis accepté d'Intersport (St Berthevin) pour une paire de buts de football d'un montant TTC de 1 663.96 €
- Devis accepté de l'entreprise COSTARD (Parcé) pour la réparation des marches de l'Eglise d'un montant TTC de 1313.40 €
- Devis accepté de l'entreprise LE GAL (Fougères) pour la fourniture, le scellement et la mise en place de caveaux à urnes cinéraires pour un montant de 192 € TTC

- **Rythmes scolaires :** une réunion inter-communes (Conseils municipaux de Billé/Combourtillé/Parcé) aura lieu le mercredi 17 décembre 2014 à 20h00 au restaurant scolaire afin de déterminer si les 3 communes s'engagent pour instaurer des TAP à la rentrée scolaire 2015)
- **Rénovation vestiaires terrain de football :** le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre d'un projet de réhabilitation et d'agrandissement des vestiaires du terrain de football, le département (contrat de territoire) apporterait un financement de 52 425 € sur 250 000 € HT de budget prévu dans la dépense.
- Le conseil municipal décide d'accorder la **gratuité de la salle polyvalente** pour organisation d'une soirée couscous au profit d'Honoré MASSON-HAREL, élève du RPI, le samedi 21 février 2014.
- Mise en conformité de l'Eglise : le rapport reçu de l'APAVE préconise une ouverture de 0.40m² en bas de porte pour assurer une ventilation suffisante.

AGENDA

- **Pôle santé :** l'inauguration du bâtiment est fixée au 14 février 2015.
- **Salle des fêtes :** un fest-noz est organisé le 28 février 2015 par le centre culturel de Juliette DROUET

Prochain conseil : le vendredi 16 janvier 2015 à 19h00

Salle du Conseil de la Mairie

La séance est levée à 23h15